

ANNEXE II

DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES ET DES SITUATIONS D' EVALUATION

E3 EPREUVE PRATIQUE	U31-U32-U33
Coefficient 11	

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer chez le candidat :

- la capacité à analyser une ordonnance;
- la capacité à délivrer des médicaments ou des dispositifs médicaux;
- la maîtrise des opérations de préparation et de conditionnement;
- la capacité à effectuer les contrôles associés aux préparations ;
- la maîtrise des problèmes d'hygiène, de sécurité et de qualité.

Une note inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble de cette épreuve est éliminatoire.

Sous-épreuve E3 A : Travaux pratiques de reconnaissance	U31
Coefficient 2	

Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve E3A permet de vérifier que le candidat est capable de reconnaître cinq préparations galéniques, cinq produits chimiques, cinq plantes et cinq dispositifs médicaux pris dans les listes limitatives figurant dans le référentiel de certification. Les réponses sont reportées par écrit.

Evaluation

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales C21, C24 du référentiel de certification.

Les indicateurs d'évaluation des compétences évaluées sont ceux des tableaux de compétences du référentiel de certification.

Barème

1 point sur 20 sera attribué par réponse exacte et complète, toute réponse incomplète, erronée ou absence de réponse sera notée zéro.

Forme de l'évaluation : Ponctuelle : pratique - durée : 30 minutes

Sous-épreuve E3 B : Commentaire technique écrit	U32
Coefficient 5	

Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve E3B consiste à commenter une ordonnance comportant des spécialités (4 au maximum), et, éventuellement, un ou plusieurs dispositifs médicaux.

Le candidat peut être amené à formuler des conseils hygiéno-diététiques se rapportant à la prescription.

Le candidat doit indiquer dans le commentaire les remarques qu'entraîne la prescription : recevabilité, posologie, interaction(s) et/ou contre-indication(s) éventuelles, conseils, formalités de délivrance.

Les documents nécessaires sont obligatoirement mis à la disposition des candidats par le centre d'examen conformément à la matière d'œuvre qui lui est adressée.

Aucun document personnel n'est autorisé.

Une erreur majeure de commentaire, à savoir

- **une posologie anormale,**
- **une interaction médicamenteuse référencée comme contre-indiquée,**
- **une contre-indication absolue,**

indiquée(s) sur les documents fournis, non signalée(s) ou signalée(s) à tort par le candidat, entraîne l'attribution de la note zéro à la sous-épreuve E3B.

Evaluation

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales C11, C12, C13, C32, C33, C51, C52, C65 du référentiel de certification.

Les indicateurs d'évaluation des compétences évaluées sont ceux des tableaux de compétences du référentiel de certification.

Forme de l'évaluation : Ponctuelle : écrite - durée 1h

Sous-épreuve E3 C : Travaux pratiques de préparation et de conditionnement de médicaments	U33
--	------------

Coefficient 4

Contenus de la sous-épreuve

La sous-épreuve E3C permet d'évaluer chez le candidat :

- la maîtrise des opérations de préparation et de conditionnement ;
- la capacité à effectuer les contrôles associés aux préparations ;
- la maîtrise des exigences d'hygiène, de sécurité et de qualité.

Pour cette sous-épreuve sont concernées les formes pharmaceutiques mentionnées aux chapitres 8-3 et 8-4 du référentiel de savoirs S14 de pharmacie galénique.

La sous-épreuve consiste à exécuter, conditionner et étiqueter en vue de la délivrance au public :

- a) deux préparations magistrales à partir d'une prescription donnée au candidat (coefficient 3) ; cette prescription pourra comporter des incompatibilités mais pas d'erreur de posologie ;
- b) une préparation officinale figurant au Formulaire National (coefficient 1), compte tenu des précisions apportées par les chapitres 8-3 et 8-4 du référentiel de savoirs associés S14 de pharmacie galénique.

Les documents nécessaires sont obligatoirement mis à la disposition des candidats par le centre d'examen conformément à la matière d'œuvre qui lui est adressée.

Aucun document personnel n'est autorisé.

La note zéro sera attribuée à la sous épreuve EC3 dans les cas suivants :

- **préparation non exécutée ;**
- **erreur de produit ;**
- **oubli de produit ;**
- **erreur (calcul ou pesée) sur la quantité de principe actif .**

Evaluation

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales C15, C21, C22, C23, C24, C25, C31, C36,C43, C51, C52, C65 du référentiel de certification.

Les indicateurs d'évaluation des compétences évaluées sont ceux des tableaux de compétences du référentiel de certification

Forme de l'évaluation : Ponctuelle : pratique - durée 2h30